

Décision Générale colonial

Décision n° 16-97-1904 Mutation.

n° 16-97-1904

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 15 novembre 1904
Numéro JO n° 97 du 01/12/1904	Date du numéro 1 décembre 1904

TEXTE INTÉGRAL

le s. Abahr Roblé, est nommé okhal de la tribu Rehr Koul en remplacement d'Egné Roblé, décédée. Le sieur Abdi Ali est nommé agent de police de 2e classe, à compter du 1 er novembre 1904, en remplacement du nommé Hassen Obed, décédé.